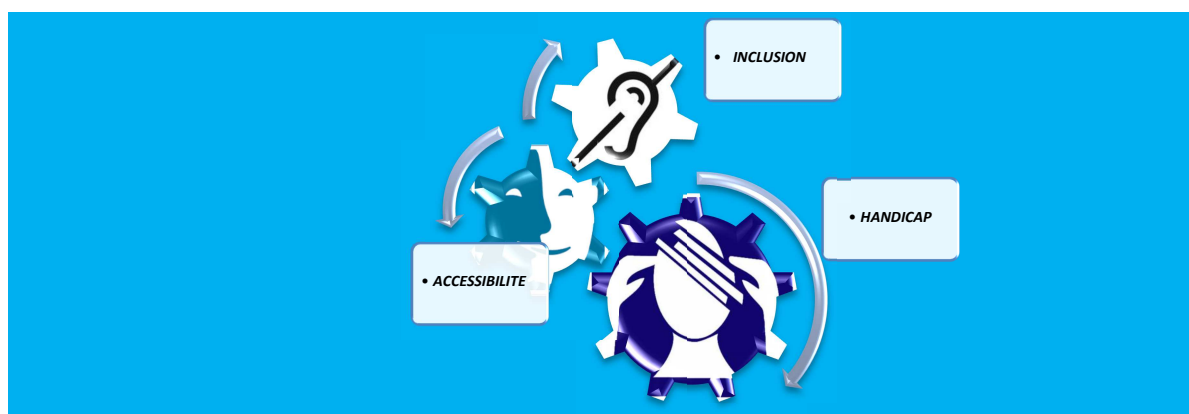




Rapport annuel de la **Commission Communale** pour l'**A**ccessibilité des **P**ersonnes en situation de **H**andicap

Ville de Saint-Maur-des-Fossés



Rapporteur Madame Rosa JURADO, Conseillère municipale déléguée au handicap – Vice-présidente de la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes en situation de Handicap

2016

Le rapport d'accessibilité 2016 de la ville de Saint-Maur-des-Fossés rend compte de la politique volontariste et transversale de notre collectivité en faveur des personnes en situation de handicap et de l'accessibilité.



Plan

La Politique Handicap : Adoption de principes d'organisation transversale des actions

Zoom sur l'**A**genda **d'**Accessibilité **P**rogrammée (Ad'AP) 2016

Zoom sur le **P**lan de mise en **A**ccessibilité de la **V**oirie des **E**spaces publics (PAVE) 2016

Accompagnement des établissements privés recevant du public

Liste des logements adaptés

Autres thématiques et actions portées par la municipalité

Plan d'action 2017

Conclusion



Politique Handicap : Adoption de principes d'organisation transversale des actions

Article 46 – loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

En application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Maur des Fossés a créé une C.C.A.P.H obligatoire pour les communes de 5000 habitants et plus. Elle a, entre autre, par délibération en date du 28 Mai 2015, renouvelée les membres de sa **Commission Communale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (C.C.A.P.H)**.

Le cadrage des actions

Le cadrage politique

Monsieur Sylvain BERRIOS, Député-Maire – Président de la **Commission Communale d'Accessibilité des Personnes en situation de Handicap** arrête la liste de ses membres.
Madame Rosa JURADO Conseillère municipale déléguée au handicap – Vice-Présidente de la **Commission Communale d'Accessibilité des Personnes en situation de Handicap**.

Le cadrage administratif

Monsieur Frédéric ERZEN : Directeur Général des Services
Cécile NICOLEAU : Directrice de la Politique de la Ville

Coordination des actions

Eric HAKEM est nommé chargé de mission référent handicap

La Commission Communale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (C.C.A.P.H)

Présidée par Monsieur Sylvain BERRIOS, Député - Maire de Saint – Maur-des-Fossés, cette commission est composée de représentants du Conseil municipal, d'institutions publiques, d'associations d'usagers et d'associations de personnes handicapées.

La commune s'est engagée dans une politique volontariste en matière de handicap, qui s'est traduite notamment à travers la mise en place, en séance du conseil municipal du 24 septembre 2015, d'un **Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap)** et d'un **Plan de mise en Accessibilité de la Voirie des Espaces publics (PAVE)** élaboré quant à lui en 2013. La Ville de Saint-Maur-des-Fossés considère la Commission Communale d'Accessibilité des Personnes Handicapées comme une instance incontournable.

La C.C.A.P.H constitue en effet un outil d'aide à la décision et de développement, des projets visant à une meilleure prise en compte du handicap au sein de la commune, en collaboration étroite avec les acteurs locaux. Celle-ci s'articule autour de 3 séances plénières et de groupes de travail thématiques «Chaîne de déplacement» et « information–sensibilisation et action ».

Conformément à la loi du 11 février 2005, ses missions sont de :

- Dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics et des transports ;
- Recenser l'offre de logements accessibles ;
- Etablir un rapport annuel et faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, témoignant de son activité et de l'évolution de l'inclusion de la personne en situation de handicap au sein de la cité.

Conformément aux dispositions de l'article L.2143-3 du *code général des collectivités territoriales*, ce rapport annuel sera présenté au Conseil municipal en date du 23 mars 2017, avant d'être transmis :

- au représentant de l'Etat dans le Département,

Rappel des textes de loi :

• La loi 2005-102 dans son article 46, introduit les règles de constitution des CCAPH, qui sont définies par l'article L2143 -3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

• L'article 98 de la loi 2009 - 526 du 12 mai 2009 modifié par ordonnance N° 2010 - 1180 du 7 octobre 2010 a corrigé les dispositions relatives aux CCAPH (C.G.C.T.)

• La loi du 10 juillet 2014 a habilité le gouvernement à recourir à une ordonnance pour redéfinir les modalités de mise en œuvre du volet accessibilité de la loi handicap du 11 février 2005.

• L'ordonnance a présentée le 25 septembre 2014 au conseil des ministres et parue au journal Officiel le 27 septembre 2014 modifiant les missions et la composition obligatoires de la CCAPH devenue CCA

L'article L2143-3 du Code Général des Collectivités locales, modifié par l'ORDONNANCE n°2014-1090 du 26 septembre 2014 – art. 11, opère un changement d'appellation des Commissions Communales d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH) en Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)



L'**accessibilité** permet l'autonomie et la participation des personnes ayant un handicap en réduisant voire supprimant les discordances entre les capacités, les besoins et les souhaits d'une part et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de leur environnement d'autre part. L'**accessibilité** requiert la mise en œuvre des éléments complémentaires nécessaires à toute personne en incapacité permanente ou temporaire pour se déplacer et accéder librement et en sécurité au cadre de vie ainsi qu'à tous les lieux, services, produits et activités.

Rappel des points clés

- [Pour les transports publics](#)
Mise en place d'un outil d'application volontaire: le schéma directeur d'accessibilité Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) permettant la prolongation du délai de mise en conformité au delà de 2015 en contrepartie de la mise en place d'un dispositif de suivi de l'exécution.
Procédure de carence et sanctions en cas de non-respect.
- [Pour la voirie et les espaces publics](#)
PAVE obligatoire pour les communes >500 habitants, concernant notamment l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles du territoire communal. Il fait partie intégrante du PDU.
 - [Pour les ERP et les IOP](#)
Mise en place d'un outil d'application volontaire: l'Ad'AP permettant la prolongation du délai de mise en conformité au-delà de 2015: 3 périodes maximum de 3 ans chacune selon le patrimoine. La contrepartie est une mise en place d'un dispositif de suivi de l'avancement de l'exécution.
Procédure de carence et des sanctions en cas de non-respect (techniques, financiers, pénales).



- au Président du Conseil Départemental,
- au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Il est à noter qu'une sous-commission consultative communale d'accessibilité a été mise en place. Elle est présidée par Monsieur Philippe CIPRIANO Conseiller municipal délégué à la voirie à la circulation, aux bâtiments communaux et aux autorisations relatives aux permissions de voirie. Elle a pour objet d'examiner les dossiers de mise en accessibilité des ERP de 5^{ème} catégorie lorsqu'il n'y a pas de demande de dérogation.

Sa composition :

Collège des élus :

Mesdames Rosa JURADO Vice-Présidente de la CCAPH – Hélène LERAITRE Maire-adjoint déléguée aux affaires sociales aux relations avec le CCAS et au handicap – Nadia LECUYER, Conseillère municipale déléguée à la solidarité de proximité.

Messieurs Pierre-Michel DELECROIX, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, à l'hygiène et à la lutte contre les nuisances et le bruit et à l'attractivité économique - Philippe CIPRIANO, Conseiller municipal délégué à la voirie à la circulation, aux bâtiments communaux et aux autorisations relatives aux permissions de voirie.

Collège associatif :

Mesdames Marie-France GUITARD, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (*APAJH 94*) – Françoise PIVARD, Fraternité Chrétienne des Malentendants 94 – Christelle MOREWSKI, Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles.

Messieurs Alexandre CLEMENT titulaire et Leonel MARTIAL suppléant, Association des Paralysés de France 94 – Bernard LELU, Ligue Universelle du Bien Public

La C.C.A.P.H a vocation à se réunir 3 fois dans l'année en réunion plénière et à animer des groupes de travail thématique lié à des problématiques relatives à toutes les formes de handicaps.

Les services municipaux apportent leur aide technique et administrative aux membres de la commission, qui peut également associer tout partenaire susceptible d'apporter une expertise nécessaire à ces groupes de travail.

La Commission s'est réunie pour la première fois en décembre 2015 lors de son installation et une seconde fois le 24 février 2017 en salle du Conseil.

Modalités de la politique d'accessibilité de la municipalité

La municipalité a depuis 2013, pleinement intégré la notion d'accessibilité dans le cadre de ces démarches projets afin d'améliorer progressivement l'accueil et les services proposés aux usagers dans leur diversité. En effet, les problématiques du handicap et de la dépendance font aujourd'hui l'objet d'une préoccupation majeure pour la ville. Permettre l'accessibilité exprime d'abord une volonté politique qui consiste à considérer toute personne comme un citoyen à part entière.

Concrètement, l'accessibilité se traduit par des actions qui visent à favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap leur permettant de réaliser les actes de la vie quotidienne sans l'assistance permanente d'un tiers (*se mouvoir dans l'espace public, communiquer, avoir accès à l'information, se divertir...*).

Les orientations retenues par le Député Maire et son équipe municipale sont d'offrir sur du long terme tous les services rendus aux usagers quelques soient leurs capacités, avec la plus grande autonomie possible et sans discrimination. La notion de vivre ensemble est donc un critère fédérateur dans les projets menés par la ville. Concernant la mise en accessibilité, face aux coûts des travaux, l'échéance de 2015 a été impossible à tenir dans un contexte de restrictions



financières auxquelles sont confrontées les collectivités. Fort de ce constat, en septembre 2012, le gouvernement a admis, concernant les établissements recevant du public, qu'il fallait tout en conservant l'échéance 2015 s'en tenir à une obligation de moyens et non de résultats.

La politique d'accessibilité à Saint-Maur-des-Fossés tend à viser plusieurs objectifs :

Adapter progressivement le cadre de vie à l'ensemble de la population, y compris aux personnes handicapées ou à mobilité réduite afin de :

- Leur permettre de participer pleinement à la vie sociale, éducative, culturelle et professionnelle.
- Lutter contre toutes les discriminations.
- Lutter contre l'exclusion, l'isolement et la marginalisation
- Favoriser l'autonomie des personnes et leur permettre de choisir librement leur lieu et leur mode de vie
- S'assurer que la chaîne de déplacements (c'est-à-dire le cadre bâti existant, la voirie, les espaces publics, les transports et leurs inter-modalités est accessible dans toute sa continuité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.
- Favoriser la mobilité, notamment l'usage de la marche pour les personnes âgées et des modes de déplacements actifs, pour des raisons de santé publique et de maintien de l'autonomie.

Pour cela, des outils de planification et de programmation ont été élaborés par la ville.

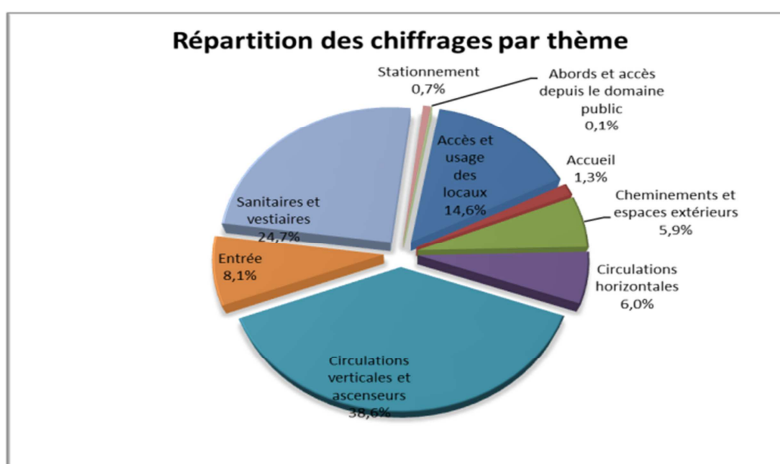
Méthodologie, organisation et processus d'exécution des travaux

La première étape de mise en accessibilité du patrimoine de la ville, a été l'élaboration d'un diagnostic sur l'ensemble des bâtiments communaux.

Ce diagnostic a été réalisé conformément au PAVE, par une entreprise spécialisée, en **2013**. Il a permis d'identifier, pour chaque bâtiment, le coût des travaux, et les solutions techniques à apporter, en fonction de la pluralité des handicaps.

Il se compose d'un état des lieux (fiche de constat) et de préconisations pour le stationnement, les abords, les cheminements, les entrées, les accueils, les circulations horizontales et verticales, les portes et sas, les sanitaires, les locaux collectifs, la qualité générale du bâtiment... Les synthèses donnent un niveau d'accessibilité général par site.

Ci-dessous une synthèse pour l'ensemble des ERP diagnostiqués:



Source DGST Janvier 2017

Les diagnostics ont permis de mettre en avant des préconisations chiffrées par bâtiments

ERP pour lesquels la ville envisage une Délégation de Service (au moment du dépôt de l'Ad'AP)

- Centre hippique des Bagaudes
- Restaurant du centre hippique
- Parking de La Louvière
- Parking République
- Parking Diderot
- Parking de la Varenne
- Parking du theater Parking d'Adamville

ERP dont la pérennité des locaux d'accueil n'est pas certaine (au moment du dépôt de l'Ad'AP)

- Conservatoire d'intérêt régional
- Théâtre du Rond-Point Liberté

ERP qui pourrait avoir un intérêt supra-communal (au moment du dépôt de l'Ad'AP)

- Centre sportif Brossolette

ERP dont le diagnostic reste à faire (au moment du dépôt de l'Ad'AP)

- 1 médiathèque annexe du Carré Médicis
- Résidence Autonomie de La Pie
- R.E.L.A.I. Jeunesse et annexe La Pie
- Poste de La Pie
- Déchèterie
- Maison des associations
- Bibliothèque annexe 72, rue du Pont de Créteil
- Bibliothèque annexe La Varenne
- Tribunal d'instance

• **88 ERP concernés par l'Ad'AP.**

Source DGST 20/12/2016



★★★★★
★★★★

La ville dispose sur son territoire de :

116

Établissements Recevant du Public (ERP)

- 23 Établissements scolaires
- 1 Installations Ouvertes au Public (IOP)
- 3 établissements périscolaires
- 12 établissements de la petite enfance
- 24 établissements de service public
- 2 foyers pour personnes âgées
- 2 marchés
- 12 établissements culturels
- 19 équipements sportifs
- 4 établissements de loisirs
- 16 établissements divers
- 3 établissements culturels

Source DGST 20/12/2016

★★★★★
★★★★

ERP aux normes :

- Résidence Autonomie Résidence du Bellay
- Service de l'assainissement et de l'eau 94, bd de Bellechasse

ERP ayant fait l'objet de travaux avec dérogations préfectorales pour l'accessibilité :

- Crèche Papillon
- M.A.M. Le Carrousel
- Ecole maternelle Le Parc Tilleuls
- Multi-accueil Champignol

ERP démolis et reconstruits

- Gymnase Gilbert Noël (voir ZAC des Facultés)
- Parking de St Maur Créteil (voir le projet de la gare d'interconnexion du Grand Paris)

Source DGST 20/12/2016

★★★★★
★★★★

THEME	Données			Moyenne de Niveau d'accessibilité avant travaux	Moyenne de Niveau d'accessibilité après	Moyenne de Indice d'adaptabilité
	Somme de Chiffrage €HT	Nombre de Manquement	Nombre de Chiffrage €HT			
Accès et usage des locaux	1336720,0	264	264	2,3	1,0	1,9
Accueil	120120,0	101	101	2,3	1,0	1,3
Cheminement et espaces extérieurs	541360,0	138	138	2,8	1,0	2,1
Circulations horizontales	545363,0	160	160	2,5	1,0	1,9
Circulations verticales et ascenseurs	3529090,0	159	159	3,0	1,0	2,2
Entrée	740322,0	173	173	2,8	1,0	2,0
Sanitaires et vestiaires	2262125,0	202	200	3,3	1,0	2,5
Stationnement	67250,0	59	59	3,6	1,0	1,8
Abords et accès depuis le domaine public	10800,0	52	52	2,1	1,0	2,0
Total général	9153150	1308	1306	2,7	1,0	2,0

Source DGST janvier 2017

Pour chaque bâtiment, les préconisations sont graduées en plusieurs scénarios en fonction du niveau d'accessibilité que l'on souhaite atteindre.

- accessibilité pour traiter les obstacles jusqu'au premier contact humain (scénario A)
- accessibilité totale du bâtiment, mise en conformité règlementaire (scénario B)
- niveau d'accessibilité supérieur à la réglementation (scénario C)

Néanmoins en 2014, la loi a été assouplie et un nouvel arrêté paru le 8 décembre 2014 en fixe les nouvelles dispositions.

Les diagnostics réalisés en 2013 doivent donc être réactualisés.

En septembre 2015, la ville a déposé auprès de la préfecture un **Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)** et s'engage dans le processus de mise en accessibilité de ses ERP.

Le patrimoine communal est également marqué par un vieillissement structurel de ses équipements, ce qui exigera des interventions lourdes.

Un programme de mise aux normes d'accessibilité de **69 ERP** s'étalonnera sur 9 ans pour un investissement d'un montant évalué à hauteur de **5 829 384** €uros HT :

1^{ère} phase années 2016/2017/2018 - Budget Alloué **1 867 571** €uros HT

2^{ème} phase années 2019/2020/2021 - Budget Alloué **1 690 410** €uros HT

3^{ème} phase années 2012/2023/2024 - Budget Alloué **2 271 403** €uros HT

Aspects financiers - subventions

Pour le diagnostic de l'ensemble des bâtiments, l'étude a coûté 28 500 €uros TTC en 2013

A savoir que la mise en accessibilité de l'ensemble **des 88 ERP** de la ville engendrerait un coût de **10 983 780 €uros TTC** (9 153 150 €uros HT) hors prestations intellectuelles (Maîtrise d'œuvre, contrôle technique.....).

En décembre 2015, une demande de subvention a été faite dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local.

80% du montant des travaux de l'année 2016 (246 586,72 € HT) ont été subventionnés, à hauteur de 197 269,37 € HT



Zoom sur l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) 2016

Travaux d'accessibilité réalisés sur la période de 2012 à 2015 avant la mise en place de l'Ad'AP

- Mise en accessibilité de la piscine Brossolette (vestiaires et bassins)
- Installation du service de l'eau et de l'assainissement dans un bâtiment totalement en accessibilité (VEFA, 94 bld de Bellechasse)
- Projet d'agrandissement de l'école maternelle des Tilleuls qui prévoit une mise en accessibilité totale de l'école
- Création d'un guichet unique pour le pôle petite enfance dans les locaux de la mairie
- Achat d'une boucle magnétique portative
- Mise aux normes de l'ensemble des ascenseurs, monte charges en cours à partir de 2016.

Travaux réalisés et issus de l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour l'année 2016

Année 1 – 2016 (Ad'AP)

Ad'AP 2016	Montant Total des Travaux TTC	Dotation de soutien à l'investissement local	Cout à la charge de la ville
Halle du marché de la Varenne	2258, 06 € TTC		2 258, 06 € TTC
Marché d'Adamville (Sanitaire)	1666, 92€ TTC		1 666, 92€ TTC
Ecole Primaire le Parc Tilleuls	111 689, 42 TTC	74 459,62 € HT	37 229,80 € TTC
Groupe scolaire Edith Cavell	69 043, 75 € TTC	46 029,17 € HT	23 014,58 € TTC
Ecole Maternelle Schaken	115 170, 48 € TTC	76 780,32 € HT	38 390, 16€ TTC
Cout Total des travaux (Année 1)	299 828, 63 TTC	197 269, 11 € HT	102 559, 52 € TTC

Source DGST source janvier 2017

Il est à noter que deux dérogations ont été demandées pour la mise en accessibilité PMR des étages des écoles Schaken et Tilleuls

Les travaux étant toujours en cours de réalisation, un rapport photo sera disponible fin février 2017



Zoom sur le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie des Espaces publics 2016

RETROSPECTIVE DES TRAVAUX REALISES RELATIF AU PAVE SUR LA PERIODE 2013 – 2015

	2013	2014	2015	Nombre total d'Aménagements de mise en accessibilité réalisés sur la commune
Places PMR	Création d'1 place PMR	Création d'1 place PMR	Création de 5 places PMR	151 Places PMR
Rénovation du marquage de toutes les Places PMR	/	145 Places	/	145 réfections de peinture PMR en 2014
Programme travaux neufs (Trottoirs)	4 Unités	/	3 unités	7 unités
Abaissement de trottoirs avec pose de pavés protractiles et potelets boules blanches	5 unités de carrefours	38 unités de carrefours	49 unités de carrefours	92 unités
Programme Réfection de trottoirs	11 unités	9 unités	12 unités	32 unités
Cheminement accessibilité des squares	1 Square Place des Marronniers	1 Square Louis Braille	1 Square Général Ferrié	3 Squares
Mise en place de conteneurs enterrés accessibles aux PMR	13 conteneurs	/	6 conteneurs	19 conteneurs enterrés accessible au PMR

Source Bilan 2013 – 2015 DGST



TRAVAUX du PAVE réalisés en 2016

1- PAVE	unité	ml	Cout TTC
1.1 Programme de création de places PMR :			
<u>Parking du Beach</u>	1		2 000 €
<u>Bagaudes bd des/angle rue Jules Joffrin</u>	1		7 000 €
<u>Miss Cavell/quai Schaken</u> : Création de places pour les Personnes à Mobilité réduite (PMR) et mise en place d'une signalétique sur 3 sites : groupe scolaire des Tilleuls (en attente fin des travaux Bâtiments communaux) – école Miss Cavell – école rue des Iles	2		
<u>Parking Louvière 2</u>	3		6 000 €
1.2 Mise en accessibilité de voies			
1.2.a programme de voirie – travaux neufs			
<u>Avenue du Bois Guimier (d'Emile Zola à la place Jacques Tati)</u> travaux de chaussée-trottoirs avec création de 2 places PMR et colonnes enterrées (coût global)	2	355	417 000 €
<u>Avenue Albert 1^{er}</u> : rénovation des trottoirs (Moulin/Saint Hilaire)		810	386 000 €
<u>Chemin Latéral</u> : création d'un cheminement piéton et d'une piste cyclable		230	130 000 €
<u>Rue Paul Déroulède</u> : réaménagement de la voie avec création d'un emplacement PMR et création d'un marché d'approvisionnement (centre commerçant de la Pie : priorité n°2 du PAVE)	1	320	373 000 €
1.2. b programme réfection des trottoirs (Régie)	unité	ml	Cout TTC



9 voies : - avenue Carnot (Delerue/Kennedy) - rue du Docteur Roux (Général Giraud/quai de Bonneuil) - avenue du Général Leclerc (Trémouille/arts) - boulevard du Général Ferrié (Chevreul/Machefer) - avenue du Onze Novembre (Raymond Poincaré/Saint Fiacre) - avenue Paul Painlevé - rue Rouget de l'Isle (Diderot/Bouriand côté école) - avenue Thiers (Rochambeau/Vallon) - avenue de Tunis (Marinville/Mahieu)		3 850	255 750 €
1.3- Mise en accessibilité des traversées piétonnes			
<u>Avenue Jean Jaurès</u> : création d'un passage piéton surélevé au niveau de la piscine Caneton avec mise aux normes de la place PMR		60	75 000 €
<u>Rue du Chemin Vert (35)</u> : création d'une traversée piétonne		15	6 000 €
<u>Création abaissés de trottoirs</u> (avec potelets, bandes podotactiles)	46		
2- AUTRES EQUIPEMENTS			
Colonnes enterrées :			
avenue du Bois Guimier (côté Lido) : mise en place de colonnes accessibles aux PMR (2 unités)			

Source (service régie-travaux neufs) Bureau d'études – services techniques10/02/2017

Fin 2016, on recense 160 places PMR sur la commune en comptabilisant les 9 places PMR réalisées cette année et 272 abaissés de trottoirs.

Accompagner les Etablissements privés Recevant du Public

Contexte :

Depuis la loi de 2005, les commerçants et professions libérales doivent mettre leur établissement en accessibilité à tous les types de handicap. Si tel n'est pas le cas, ils sont contraints de déposer un Agenda d'Accessibilité Programmé (*Ordonnance du 26 décembre 2014*).

A ce titre la commune se voit sollicitée par ces établissements pour transmettre les documents auprès des services instructeurs de la préfecture.

La commune peut être également sollicitée pour intervenir sur l'espace public (pose de rampes à l'interface voirie/commerces) dans le cadre d'un projet de mise en accessibilité de leurs établissements.

Cette sous-commission est pilotée par le service de l'urbanisme. Elle est chargée d'examiner les dossiers de mise en accessibilité des ERP de 5^{ème} catégorie lorsqu'il n'y a pas de demande de dérogation.

La sous-commission communale d'accessibilité se réunit une fois par mois en mairie.

Elle est composée de la manière suivante :

- Le Président, Monsieur CIPRIANO,
- De 7 membres du milieu associatif (Association des Paralysés de France, Mal voyants, Malentendants, ...)
- 2 membres du service de l'urbanisme (Monsieur MEURISSE, responsable du service, et Madame SADOUS, son assistante.)

Lors des réunions, l'ensemble des membres délibèrent sur les dossiers de mise en accessibilité des établissements recevant du public déposés au service de l'urbanisme.

Ils sont de nature très divers (écoles, magasins, boutiques, restaurants...).

Lors de l'étude des pièces fournies par le demandeur, la vigilance est portée sur le respect des règles préconisées par l'arrêté du 8 décembre 2014 et ce, pour tous les handicaps (visuels, auditifs, sensoriels...).

Si le dossier répond à tous les critères, un avis favorable est émis sous réserve de la mise en place des mesures et prescriptions prévues dans l'autorisation de travaux.

Dans le cas contraire, une demande de pièces ou de précisions complémentaires est demandée et la décision est reportée.

L'avis signé du Président est transmis à l'instructeur du service de l'urbanisme en charge du dossier préalable pour délivrer l'autorisation de travaux.

Nombre de dossiers traités sur l'année 2016 : 58



Liste des logements adaptés

La question de l'adaptation du logement s'inscrit dans les **priorités de la politique en faveur des personnes handicapées**, notamment concernant les solutions à mettre en œuvre afin de permettre leur maintien à domicile, dans les meilleures conditions et le plus longtemps possible. Elle doit concerner l'ensemble des handicaps et prendre en compte les besoins des personnes en fonction de leur handicap et de leurs spécificités.

A cet effet, nous avons par le biais de la direction des affaires sociales et du service du logement demandé des éléments de lecture du système de recensement de l'offre de logements accessibles sur la commune auprès des bailleurs sociaux. Ce recensement doit apparaître dans le cadre du rapport final relatif à l'accessibilité.

★★★★★
★★★★

Rendre le logement accessible

En matière de logement, l'objectif de la loi est de permettre aux personnes handicapées de pouvoir disposer d'un logement adapté et d'élargir le parc immobilier accessible, afin d'ouvrir le choix de leur lieu de vie. Les bâtiments d'habitation collectifs neufs doivent être accessibles et permettre une adaptation ultérieure plus facile des logements aux personnes handicapées. Les bâtiments d'habitation collectifs existants doivent être rendus accessibles en cas de réhabilitation importante. Les mesures de mise en accessibilité des logements sont évaluées dans un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi.

★★★★★
★★★★

BAILLEUR	NOMBRE LOGTS accessibles fauteuil + ascenseur	NOMBRE LOGTS accessibles fauteuil RDC uniquement	NOMBRE LOGTS accessible canne en RDC	LOGTS PMR	LOGTS ADAPTABLES OU ADAPTES	RESERVE VILLE	Dates réalisation	Coût moyen des travaux par logt
VALOPHS	58	4	1	10	31 adaptables	23 dont 10 PMR	2012 2013 2016	10 000 €
ERIGERE	PAS DE LOGEMENT ACCESSIBLE							
BATIGERE	Pas de retour à ce jour							
NOVIGERE	Pas de retour à ce jour							
ICF SABLIERE	0	0	0	0	2 adaptés	1	Non renseigné	4 479 €
France HABITATION	Programme non réalisés à ce jour							
IMMOBILIERE 3F	16	10	10	7 non livrés à ce jour	16	5	Non renseigné	Non connu
SIEM	255	33	33		113 adaptables et 48 adaptés douche PMR et/ou WC surélevé	Non renseigné	Non renseigné	Non connu
DOM AXIS	PAS DE LOGEMENT ADAPTE							
SNL	0	1	0	1	0	0	2014	Non connu
RLF	PAS DE LOGEMENT ACCESSIBLE							
CODELOG	PAS DE LOGEMENT ACCESSIBLE							
COOPERATION & FAMILLE	Pas de retour à ce jour							



Autres thématiques et actions portées par la municipalité

Emploi :

Actuellement, la ville de Saint-Maur-des-Fossés compte **100 agents** en situation de handicap ce qui correspond à **5,97%** de l'effectif communal, tous services confondus, en sachant que la ville emploie 1673 ETP en 2016.

A titre indicatif, tableau d'évolution du taux d'emploi des personnes handicapées depuis 2006 dans les trois fonctions publiques.

Part des effectifs au 1er janvier	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Etat	3,72%	3,88%	3,99%	4,12%	3,10%	3,31%	3,33%	3,56%	3,83%	4,18%
Territoriale	3,73%	4,17%	4,41%	4,62%	4,83%	5,1%	5,32%	5,66%	5,97%	6,22%
Hospitalière	3,78%	4,08%	4,45%	4,68%	4,86%	4,99%	5,10%	5,20%	5,34%	5,41%
TOTAL	3,74%	4%	4,21%	4,38%	3,99%	4,22%	4,39%	4,64%	4,90%	5,17%

Promouvoir l'emploi des travailleurs handicapés dans la Fonction publique

Outre l'application du principe de non-discrimination, le statut général de la Fonction publique est modifié é pour tenir compte des difficultés particulières d'accès à l'emploi des travailleurs handicapés : modernisation du recrutement par contrat, recul ou suppression des limites d'âge pour se présenter aux concours, création d'un temps partiel de droit, mise en œuvre d'aménagements d'horaires pour les fonctionnaires handicapés ou les "aidants" familiaux. La loi crée un fonds pour l'insertion professionnelle dans la Fonction publique qui se trouve alimenté par la contribution des ministères, des collectivités territoriales et des hôpitaux publics ne respectant pas l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés.

Source Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées 2015

Accueil de stagiaires en situation de handicap

Le service formation de la DRH participe activement à l'accueil de jeunes stagiaires handicapés. Des partenariats ont été contractualisés avec des établissements issus du secteur Médico-social :

ESAT les Ateliers de Chennevières de la Fondation des Amis de l'Atelier

Visite de l'ESAT le 7 juillet par 2 agents territoriaux afin de rencontrer les équipes et de leur présenter les futurs stagiaires à accueillir.

- Service espaces verts : 2 stagiaires accueillis

Impro ARERAM Jean-Louis Calvino (Saint-Maur-des-Fossés) :

- Service espaces verts : 5 stagiaires accueillis
- Service des bâtiments communaux : 4 stagiaires accueillis (menuiserie, peinture, électricité)
- Service du garage : 1 stagiaire accueilli

Service logistique école : 2 stagiaires reçus

Participation aux portes ouvertes du 20 mai 2016

Visite des bâtiments communaux par les jeunes de l'ARERAM le mardi 17 janvier 2016 en présence de 3 agents territoriaux)

EMPRO « Emile du commun » (Fontenay sous-bois) :

- Service espaces verts : 1 stagiaire accueilli

Institut Médico Educatif des Bords de Marne (Créteil) :

- Service espaces verts : 1 stagiaire accueilli

Association Approche (Saint-Maur-des-Fossés):

- Service logistique école : 2 stagiaires accueillis

ESAT Les ateliers Jemmapes (Paris 12è) : Visite de l'ESAT le 3 novembre 2016 afin de rencontrer les équipes et de collaborer pour l'accueil de leurs stagiaires.

Prévision d'accueillir 2 stagiaires en 2017 à la restauration municipale

La Direction des Ressources Humaines a travaillé en partenariat avec 7 établissements médico-sociaux pour personnes en situation de handicap et a accueilli 18 stagiaires durant l'année 2016.



Actions et sensibilisation aux problématiques du handicap réalisées sur l'année 2016

Encore trop souvent stigmatisée et victime d'idées reçues, la prise en compte des personnes en situation de handicap dans une politique volontariste reste un enjeu majeur.

La communication et la sensibilisation sur cette problématique associée à des actions, permettent de faire lever les préjugés et de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et de faciliter la notion du « Vivre ensemble ».

UNAFAM : Sensibilisation d'une grande partie des services de la mairie à « l'accueil des personnes souffrant de troubles psychiques » sur 1/2 journée.

12 dates ont été retenues formant ainsi plus de 200 agents de la mairie. Cette action a été pilotée par la Direction des Ressources Humaines de la ville

Le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ont organisé les 27 et 28 mai 2016 leur 1^{er} forum du handicap. Y ont participé 33 associations relevant du secteur Médico-social, ainsi que la **Maison Départementale des Personnes Handicapées du Val de Marne (MDPH)**.

Bilan annexé au rapport

Lors de ce forum, 5 mini-conférences-débats ont été organisées:

- Handicap Accès Mobilité
- Les bienfaits de l'activité sportive sur la santé physique, mentale et sociale
- L'adaptation au logement
- Anorexie, oui, sa guérison est possible
- La MDPH et ses missions

4 ateliers démonstrations ont été proposés au public :

- Sensibilisation à la malentendance
- Boccia (jeu de boules)
- Mise en situation, échauffement, chorégraphie les yeux bandés
- Danse avec les adhérents

Projection du Film « Vivre en ville » présenté par **L'Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques**.

Installation d'un mini parcours d'accessibilité animé par **l'Association des Paralysés de France Section Saint-Maur**

Un rallye accessibilité (parcours de sensibilisation aller/retour Hôtel de ville - RER le Parc Saint-Maur) destiné uniquement aux élus, n'a pu avoir lieu en raison de mauvaises conditions météorologiques.

Le 2 juin 2016, les résidents des Foyers BELLECHASSE de Saint-Maur de **l'Association Parentale d'Organisation et de Gestion d'Etablissement médico-social pour personnes handicapées mentales du Val de Marne- (APOGEI94)** ont présenté une pièce de théâtre « Une autre Vie » au théâtre Rond-Point Liberté.

Mise en place le 20 septembre 2016 d'une Convention de Partenariat entre le **Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maur-des-Fossés** et la **Maison Départementale des Personnes Handicapées du Val de Marne**. L'objectif étant de définir des modalités de collaborations entre la MDPH et le CCAS, portant sur la qualité d'accueil de l'information et du conseil aux usagers en situation de handicap et de leur famille domiciliés sur la commune.

- Mettre en place un accueil adapté au public visé.
- Assurer une mission d'accueil, d'information et de conseil
- Optimiser des conditions d'accueil de qualité
- Former des agents sur les aides et prestations proposées dans le cadre de la loi du 11 février 2005
- Fédérer les rencontres locales inter partenariales afin d'harmoniser les réponses apportées aux usagers.

Convention annexée au rapport.



Perspectives 2017 et Axes d'amélioration proposés

Projets des Travaux de l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour l'année 2017

Année 2017 (AD'AP)

Les couts indiqués dans l'Ad'AP émanent des diagnostics de 2013 et sont des coûts prévisionnels.

Stade Chéron	194.046 € HT
Ecole maternelle La Pie	77.900 € HT
Ecole primaire La Pie	214.350 € HT
Ecole maternelle Le Parc Est	34.650 € HT
Ecole primaire Le Parc Est	198.750 € HT

Total 719 696 € HT

Total 863 635 € TTC

- Pour les bâtiments scolaires, les écoles La Pie (élémentaire et maternelle) et du Parc Est (*élémentaire et maternelle*) seront fermées pendant les vacances scolaires à partir du printemps jusqu'à la fin de l'année 2017, pour permettre la réalisation de l'ensemble des travaux.
Les diagnostics d'accessibilité sont en cours de réactualisation.
La société Qualiconsult a été missionnée pour une mission hand et le rapport final
Les diagnostics Amiante avant travaux sont en cours de réalisation ainsi que les sondages de sols nécessaires
Un Maître d'œuvre a été missionné pour l'ensemble du suivi et du dépôt des permis de construire.
Les 4 écoles seront en accessibilité PMR, avec installation d'ascenseur.
A l'occasion de ces travaux, une remise en état des écoles est prévue ainsi qu'une mise en sécurité.
- Pour le stade Cheron, la mise en accessibilité fera partie intégrante du projet de réhabilitation
La société Qualiconsult a été missionnée pour une Mission Hand et pour le rapport final.
Les diagnostics amiante avant travaux sont en cours de réalisation ainsi que les sondages de sols nécessaires.
Un Maître d'œuvre a été missionné pour l'ensemble du suivi et du dépôt des permis de construire

Projets des travaux relatifs au Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics pour l'année 2017

1- PAVE	unité	ml	Cout TTC
1.1 Programme de création de places PMR :			
<u>D86 – 23 rue du pont de Créteil (maison de santé)</u>	1		
<u>D86 – Banque postale</u>	1		
<u>Place des Tilleuls</u> : Création de places pour les Personnes à Mobilité réduite (PMR) et mise en place d'une signalétique (en attente fin des travaux Bâtiments communaux)	1		
<u>Villa Rochambeau</u>	1		
<u>7 avenue de l'Est</u>	1		
<u>139 rue Garibaldi</u>	1		



Avenue Barbès (67)/boulevard de Créteil	1		
1.2 Mise en accessibilité de voies			
1.2.a programmes de voirie – travaux neufs			
En attente arbitrage élus			
1.2.b programmes réfection des trottoirs (Régie)			
5 voies : - bd de Créteil (E.Quinet/J.Moulin) - avenue de Lattre de Tassigny (Réservoir/Est) - avenue des Lacs (Joffre/Bel Air) - avenue de la Mésange (Rocher/Erables) - avenue Raspail (Alam/Bonneuil)		2 910	260 700 €
1.3- Mise en accessibilité des squares			
Square Beaurepaire : réaménagement complet et périphérie du square (rénovation des trottoirs)			
2- AUTRES EQUIPEMENTS	unité	ml	Cout TTC
Colonnes enterrées :			
Square Beaurepaire : mise en place de colonnes accessibles aux PMR (2 unités)			

Perspectives d'actions et sensibilisation aux problématiques du handicap pour l'année 2017

- **Redéfinir le mode d'organisation de gouvernance de la Commission CCAPH**
 - Permettre une meilleure coordination des actions transversales
 - Respecter son mode de fonctionnement en s'assurant de la programmation et de la régularité des 3 réunions plénières.
 - Animer annuellement un groupe de travail sur une thématique
- **Pérenniser le mode du système de recensement de logements accessibles sur la commune auprès des bailleurs sociaux.**
- **Consolider le partenariat contractualisé avec la MDPH**
 - Former et sensibiliser des agents aux problématiques liées au Handicap
 - Structurer un point d'accueil et d'information efficient afin de faciliter l'accès et l'accueil des personnes en situation de handicap dans les services municipaux
- **Améliorer le dispositif d'information et sa proximité en faveur des personnes en situation de handicap.**
 - Constituer un groupe de travail sur la réalisation d'un Guide Handicap
- **Poursuivre la politique d'accueil de jeunes stagiaires au sein des services municipaux en partenariat avec l'ARERAM et d'autres établissements médico-sociaux**
- **Proposer des visites citoyennes et de sensibilisation au droit civique en faveur de petits groupes de personnes handicapées institutionnalisées. (Visite Mairie, Assemblée Nationale, Information sur le droit de vote).**
- **Organiser des visites de découverte des établissements spécialisés sur Saint-Maur, pour l'élu (es) délégué (es) aux affaires sociales et au handicap.**
- **Participer à des Conseils de la Vie Sociale d'établissement médico-sociaux sur la commune.**



Dans un souci d'anticipation et d'organisation pour l'année 2017, Madame JURADO souhaite travailler autour d'actions thématiques ponctuelles, qu'elle nomme « Actions Spots ». L'objectif étant de mettre en place des temps forts trimestriels, de créer une dynamique avec un public, toujours dans l'objectif d'une approche de sensibilisation et d'accessibilité pour tous au handicap.

- **19 Avril 2017** : Conférence – Débat avec Jean-Baptiste HIBON psychosociologue spécialisé dans le champ du handicap. « Prévention et droit aux aidants »
- **3 Juin 2017** : Action extérieure de sensibilisation : *Exposition photos, Parcours d'accessibilité (APF), spectacle de rue par un ESAT des Arts du Spectacle, Présentation d'Ateliers de l'ARERAM* ...
- **10 Novembre 2017** : Programmation d'un film au cinéma le lido sur une thématique liée au handicap avec intervention de l'équipe de réalisation pour débattre avec le public.
- **Décembre 2017** : Conférence. La thématique pourrait être abordée et choisie de façon collégiale dans le cadre des réunions plénières de la CCAPH.

Conclusion

Les actions en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes en situation de handicap sont à poursuivre. Il est nécessaire de continuer à se mobiliser pour répondre à la loi du 11 février 2005 en tenant compte d'un contexte économique contraint.

Les actions doivent être poursuivies :

- En faveur d'une accessibilité universelle
- En faveur de l'inclusion de chaque citoyen
- En faveur du changement de regard sur la question du handicap

Aussi, il conviendra :

- D'améliorer la transversalité avec l'ensemble des services de la ville
- De travailler en concertation avec les représentants des personnes en situation de handicap sur des thématiques
- De développer l'information et la communication en matière d'accessibilité afin d'impliquer et fédérer l'ensemble des Saint-Mauriens sur la notion « Du Vivre ensemble ».